



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

viticulture

Question écrite n° 29758

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les inquiétudes de la filière viticole quant à l'insuffisance des crédits consacrés à la promotion de nos vins sur le marché européen. En effet, alors que ce marché représente à lui seul près des trois quarts de la consommation mondiale, c'est une enveloppe de 1,7 million d'euros seulement que le Gouvernement s'apprête à lui consacrer en 2009 pour soutenir les actions de promotion de la filière. Il lui rappelle que la profession évalue à 5,4 millions d'euros le montant de l'aide qui serait nécessaire. Il lui rappelle aussi, si besoin était, que le monde viticole méridional traverse une crise sans précédent et que c'est en particulier sur les marchés extérieurs que se joue son devenir. Il lui demande donc si, comme cela est absolument indispensable, il compte abonder de manière significative l'enveloppe qui sera consacrée en 2009 à la promotion de nos vins sur le marché européen.

Texte de la réponse

L'année 2007 a été une très bonne année pour les vins français sur les marchés étrangers avec un montant d'exportations de 6 673 MEUR, en hausse de 8,3 % par rapport à 2006. Sur les six premiers mois de l'année 2008, la tendance reste favorable avec 3 229 MEUR d'exportations contre 2 983 MEUR pour les six premiers mois de 2007, soit une hausse de 8,2 %. Cependant, les incertitudes persistantes concernant la conjoncture économique mondiale incitent le ministère de l'agriculture et de la pêche à intensifier ses efforts de promotion en faveur des vins français sur les marchés étrangers en 2009. Ainsi, dans le cadre de la nouvelle organisation commune de marché pour le secteur viticole, les efforts en matière de promotion seront sensiblement accrus en France en 2009 avec un apport de 40 MEUR de crédits européens supplémentaires pour la promotion des vins. Ces crédits sont destinés à la promotion sur les pays tiers, à travers des campagnes collectives menées par les interprofessions et des programmes de promotion des entreprises qui seront aidées à un taux maximum de 50 %. Cette focalisation sur les pays tiers dans l'utilisation de ces nouveaux moyens communautaires de promotion est cohérente compte tenu de l'éloignement et de la vitesse de progression de ces marchés. En parallèle, il est fondamental de maintenir un effort de promotion important sur le marché de l'Union Européenne. Dans le cadre de la fusion des différents offices agricoles au 1er janvier 2009, le maintien des efforts en matière de promotion sur ce marché constituera une priorité. De plus, afin de s'adapter au nouveau cadre communautaire et de renforcer notre action sur les marchés européens, un cofinancement à hauteur de 50 % de la part des organisations professionnelles sera recherché pour les campagnes génériques à compter de 2009, ce qui permettra donc de multiplier par deux l'effort de promotion. Au-delà des efforts de l'État et de l'Union européenne, l'attention des professionnels doit être attirée sur l'importance des actions de promotion à l'international et sur la nécessaire cohérence des campagnes en faveur des vins français. Par ailleurs, le ministère de l'agriculture et de la pêche met en oeuvre depuis le 1er janvier 2008 une délégation de service public (DSP) de promotion des produits agroalimentaires français à l'international d'un montant de 15 MEUR par an. Le secteur des vins et spiritueux est celui qui bénéficie du nombre le plus important d'actions (de l'ordre de 40 à 50 % des moyens de la DSP) à travers des actions sur des salons internationaux en Europe (Prowein, London Wine Fair,...), des semaines de promotion dans la distribution, des actions de formation des

professionnels étrangers aux vins français. Ainsi, au total, les actions de promotion menées en 2009 au sein de l'Union européenne représenteront très nettement plus de 5,4 MEUR en 2009, conformément aux souhaits de la filière viticole.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29758

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 août 2008, page 7263

Réponse publiée le : 14 octobre 2008, page 8796